

Communes de St Bonnet de Mure et St Laurent de Mure

Note de présentation

BUDGET PRIMITIF 2022

En application de l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales un débat d'orientation budgétaire a été mené en séance du Comité Syndical du 16 février 2022.

Il a présenté le contexte économique national et local qui pèse sur les collectivités territoriales.

Au cours de ce débat, Monsieur le Président a fait connaître les choix budgétaires prioritaires.

Rappel des objectifs sur le mandat :

- Faire vivre la politique sportive et culturelle définie au SIM et poursuivre son rayonnement,
- Maintenir nos équipements à un niveau d'excellence et offrir aux usagers un espace intercommunal irréprochable, les optimiser, les rendre toujours plus attractifs,
- Développer des activités et animations, créant de la valeur mais en mettant en valeur le caractère incontournable du SIM dans la dynamisation du territoire,
- Mettre en place une communication interne et externe efficace,
- Renforcer la politique de soutien à la vie associative,
- Poursuivre l'effort engagé en matière de maîtrise des charges courantes et d'optimisation des ressources.

I. La section de fonctionnement

1. Les recettes de fonctionnement

NIVEAU DE VOTE		BP 2020	BP 2021	BP 2022	Evolution 2022/2021	Evolution 2022/2020
013	Atténuation de charges	55 000,00€	55 000,00	60 000,00€	9,09%	9,09%
70	Produits des services	385 800,00€	200 000,00	240 000,00€	20,00%	-37,79%
74	Dotations et participations	1 681 865,00€	1 681 500,00 €	1 698 500,00€	1,01%	0,99%
75	Autres produits de gestion courante	39 400,00 €	30 000,00 €	41 000,00 €	36,67%	4,06%
77	Produits exceptionnels	200,00€	200,00€	200,00€	0,00%	0,00%
Total des recettes réelles de fonctionnement		2 162 265,00 €	1 966 700,00 €	2 039 700,00 €	3,71%	-5,67%
R 002	Excédent antérieur reporté	180 000,00€	180 000,00 €	180 000,00€	0,00%	0,00%
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		2 342 265,00 €	2 146 700,00 €	2 219 700,00 €	3,40%	-5,23%

Chapitre 013 – les atténuations de charges : 60 000 €

Ces recettes correspondent au remboursement par l'assurance ou la sécurité sociale des absences du personnel. Elles sont en augmentation car nous avons un agent placé en mi-temps thérapeutique. Nous conservons également l'agent en décharge syndicale.

Chapitre 70 - les produits des services : 240 000 €

Depuis le début de la pandémie en mars 2020, les recettes propres du Syndicat ont fortement diminué. Cette année les scolaires n'ont pas pu fréquenter l'établissement piscine en janvier et février. Il faut rester prudent sur ce chapitre qui dépend directement des consignes sanitaires. Par ailleurs depuis 2019 il a été observé un essoufflement du côté des inscriptions aux activités fitness pour adultes. Un travail de refonte du service est en cours pour faire revenir le public et dynamiser le service mais les retombées positives ne se feront pas ressentir immédiatement.

Chapitre 74 - les dotations et participations : 1 698 500 €

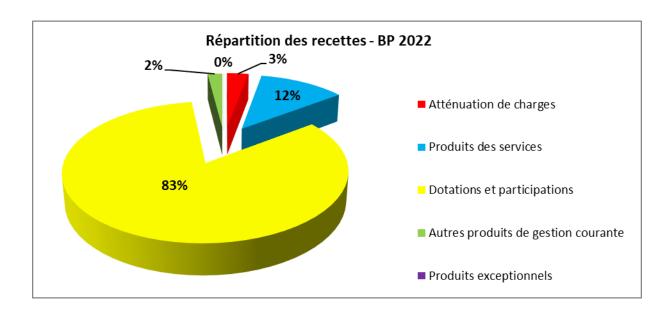
Comme indiqué dans le rapport d'orientations budgétaires, les participations des communes de St Bonnet de Mure et St Laurent de Mure sont maintenues au niveau de 2021 après décision modificative, à savoir 820 000 € par commune. S'ajoutent à ce chapitre le complément des communes partenaires pour le tarif résident à la piscine et les sommes versées par le Département pour l'utilisation des locaux sportifs par les collégiens.

Chapitre 75 - les autres produits de gestion courante : 41 000 €

Ces recettes correspondent au remboursement des tickets restaurants et au loyer du logement situé au-dessus des bureaux, en location depuis février 2022 ce qui explique la hausse par rapport au budget 2021.

Chapitre 002 - l'excédent antérieur reporté de fonctionnement : 180 000 €

C'est la partie du résultat excédentaire de 2021 gardé en fonctionnement.



2. Les dépenses de fonctionnement

NIVEAU DE VOTE		BP 2020	BP 2021	BP 2022	Evolution 2022/2021	Evolution 2022/2020
011	Charges à caractère général	546 500,00€	561 500,00€	558 000,00€	-0,62%	2,10%
012	Charges de personnel	1 067 000,00€	1 110 000,00€	1 172 000,00€	5,59%	9,84%
65	Autres charges de gestion courante	275 000,00€	220 000,00€	220 000,00€	0,00%	-20,00%
66	Charges financières	20 000,00 €	13 000,00€	11 000,00 €	-15,38%	-45,00%
67	Charges exceptionnelles	500,00€	50 000,00€	3 000,00 €	-94,00%	500,00%
022	Dépenses imprévues de fonctionnement	108 061,77 €	18 000,00€	15 000,00€	-16,67%	-86,12%
Total des charges réelles de fonctionnement		2 017 061,77 €	1 972 500,00 €	1 979 000,00 €	0,33%	-1,89%
023	Virement à la section d'investissement	198 203,23 €	45 000,00€	133 000,00€	195,56%	-32,90%
042	Opérations d'ordre entre section	127 000,00€	129 200,00€	107 700,00€	-16,64%	-15,20%
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT		2 342 265,00 €	2 146 700,00 €	2 219 700,00 €	3,40%	-5,23%

Chapitre 011 - les charges à caractère général : 558 000 €

L'augmentation de la tarification des fluides a dû être prise en compte au moment de la préparation du budget primitif. Le forum intercommunal des associations a été intégré dès la conception du budget. En parallèle des efforts supplémentaires ont été demandés au service pour réussir à contenir le chapitre 011.

Chapitre 012 - les charges de personnel : 1 172 000 €

Les récents textes de loi en faveur des bas salaires viennent augmenter la masse salariale du Syndicat. A cela s'ajoute l'augmentation de la cotisation de l'assurance statutaire, les déroulés de carrière, un agent en mi-temps thérapeutique et des congés maternité où il faudra remplacer les agents durant cette année 2022.

Chapitre 65 - les autres charges de gestion courante : 220 000 €

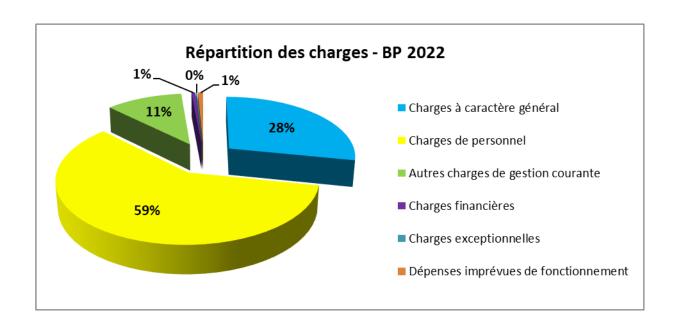
L'enveloppe pour les subventions versées aux associations intercommunales reste identique à 2021 de même que l'enveloppe pour les indemnités des élus.

Chapitre 66 - les charges financières : 11 000 €

Elles sont désormais faibles et fixes depuis la sortie de l'emprunt toxique.

Chapitre 67 - les charges exceptionnelles : 3000 €

Elles sont en nette diminution par rapport au budget 2021 puisque la situation sanitaire semble s'améliorer et qu'il n'apparait pas nécessaire d'inscrire le remboursement de tous les usagers annuels de la piscine en 2022, aucun cours ayant été annulés depuis la rentrée de septembre.



Le budget primitif 2022 s'équilibre en fonctionnement à 2 219 700 €

II. La section d'investissement

1. Les recettes d'investissement

NIVEAU DE VOTE	BP 2020	BP 2021	BP 2022	Evolution 2022/2021	Evolution 2022/2020
10 FCTVA	40 000,00 €	40 300,00 €	30 400,00 €	-24,57%	-24,00%
1068 Excédent de fonctionnement	499 949,32 €	162 107,46 €	386 525,93 €	138,44%	-22,69%
13 Subvention d'investissement	- €	40 489,00 €	- €		
Total des recettes réelles d'investissement	539 949,32 €	242 896,46 €	416 925,93 €	71,65%	-22,78%
021 Virement de la section de fonct.	198 203,23 €	45 000,00 €	133 000,00 €	195,56%	-32,90%
040 Opérations d'ordre entre section	127 000,00 €	129 200,00 €	107 700,00 €	-16,64%	-15,20%
R001 Résultat reporté	82 645,16 €	265 700,11 €	135 939,95 €	-48,84%	64,49%
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	947 797,71 €	682 796,57 €	793 565,88 €	16,22%	-16,27%

Chapitre 10 - les dotations fonds divers et réserves : 30 400 €

On y trouve le versement à N+2 du FCTVA pour 30 4000 €, en baisse en raison du ralentissement des investissements depuis la crise sanitaire. L'objectif de 2022 et de pouvoir inverser cette tendance et retrouver un cercle vertueux d'investissement avec les recettes en n+2.

L'excédent de fonctionnement capitalisé : 386 525.93 €

Il vient du résultat excédentaire de la section de fonctionnement en 2021. Il atteint de nouveau une enveloppe raisonnable qui permet de poursuivre les investissements, après la très forte chute en 2021 en raison de la crise sanitaire.

2. Les dépenses d'investissement

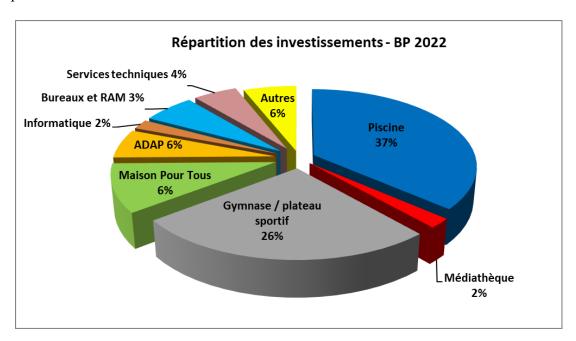
NIVEAU DE VOTE	BP 2020	BP 2021	BP 2022	Evolution 2022/2021	Evolution 2022/2020
16 Remboursement d'emprunts	300 000,00 €	311 000,00 €	271 000,00 €	-12,86%	-9,67%
20 Immobilisation incorporelles	55 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €	0,00%	-72,73%
21 Immobilisation corporelles	511 735,94 €	318 058,92 €	494 215,88 €	55,39%	-3,42%
RAR	30 061,77 €	38 737,65 €	- €	-100,00%	-100,00%
020 Dépenses imprévues	51 000,00 €	- €	13 350,00 €		-73,82%
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	947 797,71 €	682 796,57 €	793 565,88 €	16,22%	-16,27%

Chapitre 16 – Remboursement des emprunts : 271 000 €

Les annuités observent une baisse après le pic du remboursement atteint en 2021. Cela permettra de dégager une enveloppe plus importante pour les immobilisations corporelles en 2022.

Chapitre 21 – Immobilisation corporelles : 494 215.88 €

Conformément aux investissements annoncés durant le débat d'orientation budgétaire, les dépenses seront ventilées comme suit en 2022.



Le budget primitif 2022 s'équilibre en investissement à 793 565.88 €

EQUILIBRE GENERAL

Le budget primitif 2022 s'équilibrera à :

En fonctionnement à 2 219 700,00 €

En investissement à 793 565,88 €

Au total à 3 013 265,88 €